



PAPIERS TISSU KP INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

VOUS ÊTES PAR LES PRÉSENTES AVISÉ que l'assemblée annuelle (l'« assemblée ») des porteurs (les « actionnaires ») d'actions ordinaires (les « actions ordinaires ») de Papiers Tissue KP Inc. (la « société ») aura lieu à 14 h (heure de l'Est) le 11 juin 2024 en format virtuel uniquement par webdiffusion en direct au <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/fr/1657> aux fins suivantes :

- 1) recevoir les états financiers audités de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et le rapport d'audit s'y rapportant;
- 2) élire les administrateurs de la société pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou à la nomination d'un successeur;
- 3) nommer l'auditeur de la société et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération;
- 4) examiner et, s'il est jugé approprié, adopter une résolution approuvant une modification du règlement administratif n° 3 afin de réduire le quorum requis aux assemblées des actionnaires; et
- 5) délibérer de toute autre question dont l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement peut être dûment saisie.

La circulaire d'information de la direction (la « circulaire ») qui accompagne le présent avis de convocation est votre document de référence pour ce qui est des questions soumises à l'assemblée. Vous devriez lire l'information qui figure dans la circulaire avant de voter.

Le conseil d'administration de la société a fixé à la fermeture des bureaux le 26 avril 2024 la date de référence aux fins de déterminer quels sont les actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report et à y voter. Les actionnaires qui deviennent des actionnaires inscrits après cette date n'auront pas le droit de voter à l'assemblée ni à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Que vous envisagiez ou non d'assister à l'assemblée, vous êtes prié d'exercer votre droit de vote.

Les actionnaires inscrits (au sens de la circulaire) sont priés de remplir, de dater, de signer et de renvoyer le formulaire de procuration qu'ils ont reçu. Le formulaire de procuration ne sera valide que s'il est signé et reçu par le service des procurations de l'agent des transferts de la société, Compagnie Trust TSX, par la poste au 100, rue Adelaide Ouest, bureau 301, Toronto (Ontario) M5H 4H1 ou par télécopieur au 1-416-595-9593 ou par voie électronique au www.voteproxyonline.com, au plus tard à 14 h (heure de l'Est) le 7 juin 2024, ou en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au plus tard 48 heures avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée ajournée ou la tenue de l'assemblée reportée. Le formulaire de procuration qui n'est pas rempli ou déposé en bonne et due forme peut être invalidé.

Les actionnaires non inscrits (au sens de la circulaire) sont priés de remplir le formulaire d'instructions de vote que leur fournit leur courtier ou intermédiaire conformément aux directives de leur courtier ou intermédiaire. Vous êtes prié de lire les directives quant à la manière de voter à l'assemblée virtuelle ou d'y assister à la rubrique « Questions générales relatives aux procurations – Actionnaires non inscrits » dans la circulaire.

Comme il est décrit dans l’avis relatif aux procédures de notification et d’accès posté aux actionnaires, le présent avis de convocation et la circulaire ont été préparés et remis aux actionnaires véritables aux termes des règles sur les procédures de notification et d’accès conformément au *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d’un émetteur assujéti* et au *Règlement 51-102 sur les obligations d’information continue*. Par conséquent, le présent avis de convocation à l’assemblée et la circulaire ont été affichés en ligne afin de pouvoir être consultés par les actionnaires sur le site Web de la société à l’adresse www.KPTissueinc.com et sur le site Web de l’agent des transferts de la société, Compagnie Trust TSX à l’adresse <https://docs.tsxtrust.com/2012>. Ils peuvent également être consultés sur le site WEB de SEDAR+ à l’adresse www.sedarplus.ca. L’utilisation de cet autre moyen de livraison est plus écologique puisqu’il aide à diminuer l’utilisation du papier et réduira aussi les frais d’impression et de mise à la poste de la société.

Les actionnaires qui souhaitent recevoir un exemplaire imprimé de l’avis de convocation à l’assemblée et de la circulaire peuvent en faire la demande auprès de Compagnie Trust TSX en appelant sans frais au numéro 1-866-600-5869. Un avis de convocation à l’assemblée et la circulaire seront envoyés à ces actionnaires sans frais dans les trois jours ouvrables suivant leur demande, si la demande est faite avant l’assemblée. Nous estimons que les demandes doivent être reçues avant 17 h (heure de l’Est) le 27 mai 2024 pour que vous puissiez recevoir l’exemplaire imprimé avant la date limite afin de soumettre votre vote. Si vous faites votre demande après l’assemblée et dans l’année qui suit le dépôt de la circulaire, la société vous enverra par la poste la circulaire dans les 10 jours civils suivant la demande.

Si vous avez d’autres questions ou avez besoin d’aide pour exercer les droits de votes rattachés à vos actions, veuillez communiquer avec : Laurel Hill Advisory Group, par téléphone en Amérique du Nord (sans frais) : 1-877-452-7184 (à l’extérieur de l’Amérique du Nord : 1-416-304-0211) ou par courriel : assistance@laurelhill.com.

Fait à Mississauga le 29 avril 2024.

Par ordre du conseil d’administration,

(Signé) François Paroyan
Chef du contentieux et secrétaire